

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2641

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 41 : fabrication, fourniture et pose de matériel de signalétique statique - Lot n° 46 : fabrication, fourniture et mise en œuvre du mobilier structurant - Lot n° 47 : fabrication, fourniture et pose de signalétique dynamique - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement des consultations des entrepreneurs par voie d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale, lot n° 41 : fabrication, fourniture et pose de matériel de signalétique statique, lot n° 46 : fabrication, fourniture et mise en œuvre du mobilier structurant, lot n° 47 : fabrication, fourniture et pose de signalétique dynamique.

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de trois mille places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.) d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

Le permis de construire a été délivré le 18 novembre 2002.

Au cours des années 2002, 2003, 2004 et du premier trimestre 2005, le Bureau délibératif et le conseil de Communauté ont donné l'autorisation de signature des marchés correspondant aux travaux d'infrastructure et de superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale.

Conformément au planning général, il conviendrait de lancer par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, les consultations relatives à la fourniture, la mise en œuvre des équipements de signalétique statique, de signalétique dynamique et du mobilier structurant de l'extension du palais des congrès de Lyon.

L'ensemble de ces équipements sera fabriqué spécifiquement pour l'extension du palais des congrès, esquissé dans les dossiers de consultation des entrepreneurs. Les équipements de signalétique statique et dynamique intégreront la charte graphique de la Cité internationale. Ces travaux se dérouleraient durant le second semestre 2005 et le premier trimestre 2006.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le groupement Renzo Piano building workshop-Michel Corajoud ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - le lancement des consultations des entrepreneurs,
- b) - les dossiers de consultation qui lui sont soumis.

2° - Les travaux seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002, soit 148,92 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - opération n° 539.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,